



MAIRIE D'ORLÉAT

4 rue de Fougères
63190 Orléat

Tél : 04 73 73 13 02
Fax : 04 73 73 10 32

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 FEVRIER 2023

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers : en exercice : 19 Présents : 16 Votants : 18

L'an deux mille vingt-trois le vingt-sept février, le Conseil Municipal de la Commune d'Orléat dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Elisabeth BRUSSAT, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 21 février 2023.

PRÉSENTS : Laurent DOLCEMASCOLO, Patricia LACHAMP, Jean-Louis ROUVIDANT, Céline DESSIMOND, Christian ROBIN, Daniel MAURIN, Grégory COINTE, Sophie CARRE, Cédric DAUDUIT, Rémi CHABANAT, Stéphanie YVERNAULT, Anthony BOURBONNAUX, Patricia MONTAGNER, Sylvette MARECHAL, Héroïse FERRIER.

Ont donné procuration : Richard PONCEPT à Sylvette MARECHAL
Nicole MARQUES à Cédric DAUDUIT

Absent : Cindy FOUR

Sylvette MARECHAL est désignée secrétaire de séance.

DELIBERATION

Personnel communal : Recrutement agent saisonnier N°2023/02/23

Objet : Fonction publique : agent contractuel

- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3 I 1°), 3 I 2°),
- Vu le décret n°88-145 pris pour l'application de l'article 136 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale,
 - Dit que les dépenses seront inscrites au budget primitif 2023

Considérant la nécessité de créer 2 emplois non permanent de saisonnier pour l'année 2023 au service technique : Ateliers municipaux

Mme le Maire expose au conseil municipal qu'il y aurait lieu de créer un emploi saisonnier au service technique pour la période d'avril, mai, juin, juillet, Août, septembre 2023, et un emploi saisonnier pour juillet et août 2023

L'emploi sera classé dans la catégorie hiérarchique C.

Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité :

AR Prefecture

063-216302653-20230227-2023022023-DE
Reçu le 02/03/2023

- Approuve la création et le recrutement d'un agent contractuel saisonnier pour la période d'avril 2023 à septembre 2023 et un agent contractuel saisonnier juillet et août 2023
- Autorise Mme le Maire à signer le contrat au nom de la commune.

Pour extrait conforme, fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus, au registre sont les signatures.

Fait à Orléat, le 27 février 2023



AR Prefecture

063-216302653-20230227-2023022023-DE
Reçu le 02/03/2023